



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 164-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 164 RELATIF AU ZONAGE

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, que lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 164-03 modifiant le règlement numéro 164 relatif au zonage. Le certificat de conformité de la MRC Antoine-Labelle a été délivré le 21 juin 2024.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.munpontmain.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 5, rue de l'Église, sur heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce onzième (11^e) jour de juillet deux mille vingt-quatre (2024).

Robert Leclair,
Dg/Greffier-trésorier